



Les éditeurs de l'Alliance et du SEPM lancent une première action pour faire respecter leurs droits par les bases de données publiques alimentant l'IA générative

Paris, le 1^{er} septembre 2025

L'Alliance de la presse d'information générale et le Syndicat des éditeurs de presse magazine annoncent le lancement d'une action coordonnée visant à obtenir le retrait des contenus de leurs membres des bases de données publiques Common Crawl, C4 et Oscar, qui sont massivement utilisées par les services d'intelligence artificielle générative pour l'entraînement de leurs modèles de langage.

Un écosystème de blanchiment des contenus des éditeurs

Cette initiative répond à un constat alarmant : les fournisseurs d'IA générative s'approvisionnent massivement en contenus de presse via des bases de données dites "publiques" qui reproduisent et distribuent sans autorisation, ni mise en œuvre de quelque restriction d'accès que ce soit, des millions d'articles protégés par le droit d'auteur et le droit voisin.

De fait, ces datasets constituent un véritable écosystème de blanchiment d'usages non autorisés, permettant aux fournisseurs de services d'IA générative de contourner la loi en utilisant des données soi-disant libres d'accès.

Une stratégie coordonnée pour rétablir un juste équilibre conforme au droit

L'action engagée par l'Alliance et le SEPM vise trois objectifs :

1. Constater la présence massive des contenus de presse dans ces bases, de manière méthodique et systématique.
2. Obtenir le retrait effectif de l'ensemble des contenus concernés par des mises en demeure coordonnées, afin de renforcer les capacités de négociation des éditeurs.
3. Constituer un arsenal juridique pour de futures actions à l'encontre de ceux qui ont profité indûment de ces contenus protégés.

Une défense du modèle économique de l'information professionnelle

Cette action porte un principe fondamental : la production d'une information professionnelle nécessite des investissements qui doivent être justement rémunérés. Les éditeurs de l'Alliance et du SEPM, qui emploient 57% des journalistes français, défendent ainsi la viabilité économique d'un journalisme professionnel et de qualité, qui constitue une garantie essentielle pour une société démocratique. L'initiative s'inscrit dans la stratégie globale de l'Alliance et du SEPM visant à faire respecter les droits de propriété intellectuelle des éditeurs.

Contact Presse

Alliance : Alexis DENOUS 06 65 00 39 86

SEPM : Julie LORIMY : 06 65 58 25 22

À propos de l'Alliance de la presse d'information générale : L'Alliance regroupe près de 300 titres de presse quotidienne nationale, quotidienne régionale et départementale, et hebdomadaire régionale. Ces titres emploient 42% des journalistes français et diffusent quotidiennement 4,6 millions d'exemplaires et 1,6 million d'exemplaires chaque semaine, touchant près de 95% des Français de plus de 18 ans.

À propos du SEPM : Le SEPM représente 80 sociétés adhérentes, groupes de presse comme éditeurs indépendants, près de 500 publications grand public sur support papier et plus de 220 titres de presse en ligne, qui concernent aussi bien l'actualité générale et politique, que la culture, la jeunesse et l'ensemble des centres d'intérêt des français. Les éditeurs membres du SEPM représentent le 2e employeur de journalistes en France et touchent des millions de lecteurs chaque jour.